Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 14, rue d'Angleterre, 14 — LILLE

CONDITIONS
Par la poste, Un an ..... 30 francs
Six mois ..... 16 francs
Trois mois ..... 8 francs
Départements non limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	1.25
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	2.00
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	0.50
Etat-civil	—	0.75
Chronique locale	—	0.60
Echos	—	0.50
Gazette de Nord	—	0.60

Temps probable. — En France, la température va se tenir dans le voisinage de la normale ; des pluies sont encore probables dans l'Ouest et le Sud.

L'amour réel est celui qui aime en souffrant.
FÉNELON.

LA PRESCRIPTION DE TRENTE ANS

On lit dans le « Courrier de l'Escaut » de Tournai :

Le mercredi 10 juin 1914, nous célébrons le 30e anniversaire de l'arrivée au pouvoir du gouvernement catholique en Belgique.

« 30 ans, disait, l'autre jour, à ce propos M. le ministre Carton de Wiart, c'est la plus longue prescription que l'on trouve dans nos codes. Ce laps de temps donne un titre définitif qui garantit le possesseur de toute éviction possible ».

La boutade est heureuse, certes... mais ce n'est qu'une boutade. Et les adversaires ne sont pas d'humeur à reconnaître pareil titre de propriété.

Un titre plus sérieux, c'est celui qu'invoqua le ministre lorsqu'il rappela la parole prophétique prononcée en 1884 par M. Beernaert et sa parfaite réplication au cours de notre règne politique :

« Nous étonnerons le monde par notre modération ».

Modérés, oh ! oui, nous l'avons été, et plutôt de façon immodérée : modérés jusqu'au mépris de tout intérêt électoral, jusqu'à ce que l'on pourrait appeler la poursuite de la culbute. Car les emprunts faits, plus ou moins nécessairement, au programme de nos adversaires, ont amené ceux-ci à se retourner aussitôt contre ces mesures, et à se faire de la popularité en combattant leur propre programme !

Mais gardons-nous de récriminer trop. Si nous avons voté des mesures que le pays accepte sans enthousiasme, nous saurons les appliquer avec le correctif nécessaire d'une modération digne de celle qui nous a maintenus au pouvoir tout près d'un tiers de siècle.

Pour le moment, ne songeons qu'à fêter notre prescription trentenaire. Et allons-y d'autant plus gaîment — quoique avec modération, toujours — que notre joie ne saurait porter ombrage aux vaincus.

Car, s'ils sont battus, ils sont contents. Demandez-leur plutôt s'ils ont fêté joyeusement leur dernière défaite et s'ils voudraient la croquer contre notre dernière victoire, celle de la prescription !

Eux, battus et contents ; nous, victorieux et contents aussi..., mais c'est l'idéal.

***

Si la campagne électorale toute récente ne nous avait amené à faire et refaire en détail le bilan de l'action gouvernementale catholique, nous d'entreprendrions utilement ici.

Mais évitons les redites.

Rappelons seulement que les catholiques ont notamment, en 30 ans :

Assuré la liberté dans tous les domaines, et tout spécialement en matière religieuse.

Fait respecter l'indépendance nationale et assuré la défense du pays.

Développé merveilleusement l'Enseignement public et privé.

Favorisé l'essor des Œuvres de Prévoyance.

Voté le code du Travail, avec toutes les lois sociales qui le composent ; amélioré considérablement la condition de l'ouvrier.

Relevé l'Agriculture et poussé celle-ci dans la voie du progrès et de la richesse.

Encouragé le Commerce qui a triplé.

Veillé aux intérêts de la Petite Bourgeoisie.

Appuyé l'Industrie et mis à sa disposition, par de sages emprunts, un outillage économique de première valeur.

Supprimé les déficits budgétaires.

Fait régner en Belgique la Paix, l'Ordre et la Prospérité.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

Chez les religieuses du Sacré-Cœur exilées, à **BLUMENTHAL**, de la **Révérende Mère Mathilde-Catherine Wilhelmine De Brouwer**, professe de chœur, décédée le 7 juin 1914, âgée de 73 ans, et de profession 45 ans, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

Son souvenir est demeuré en vénération dans le cœur de toutes les anciennes élèves du Sacré-Cœur de **Lille**, où, successivement maîtresse de classe et maîtresse générale, la Mère de Brouwer savait attirer tous les cœurs par sa belle intelligence et sa haute vertu.

A **LILLE**, de **M. Gustave Quilliet**, agent-voyer principal honoraire du département du Nord, décédé à l'âge de 53 ans.

Le défunt était le frère de S. G. Mgr Quilliet, évêque de Limoges, et de M. le chanoine Quilliet, curé de Rouvroy (Pas-de-Calais).

M. Gustave Quilliet était unanimement estimé et aimé de ses chefs comme de ses subordonnés.

Il venait de terminer une carrière des plus honorables dans le service vicinal, ayant dû, il y a quelques semaines, solliciter sa mise à la retraite pour raisons de santé.

Nous présentons nos respectueuses et chrétiennes condoléances à S. G. Mgr Quilliet et à sa famille et recommandons l'âme du défunt aux prières de nos lecteurs.

Les funérailles de M. Gustave Quilliet seront célébrées samedi 13 juin, à dix heures, en l'église Saint-Martin d'Esquermes. L'inhumation aura lieu à Fontaine-au-Pire, dans un caveau de famille.

A **TOURCOING**, a été célébré mercredi à 10 heures, le mariage de **M. Paul Motte**, fils de M. Louis Motte, industriel, et de Mme, née Vau Ham, avec **Mlle Clémence Leurent**, fille de M. Henri Leurent, filateur, et de feue Mme, née Ferrier.

Eu raison d'un deuil récent, la cérémonie a eu lieu dans la plus stricte intimité.

Les témoins du marié étaient MM. Louis Motte-Vandenberghe et Georges Tiberghien-Motte, industriels, ses frère et beau-frère ; ceux de la mariée, MM. Henri Leurent-Flipo et Ignace Leurent-Jouglez, industriels, ses frères.

M. le doyen de Saint-Christophe a reçu le consentement des époux auxquels il a adressé une pieuse allocution et a célébré la sainte messe.

Mardi matin, à 11 heures, a été célébré en l'église d'**ARDRES** (P.-de-C.), le mariage de **M. Auguste Vandermeersch**, greffier de paix à Ardres, avec **Mlle Madeleine Debruyne**.

Les témoins étaient, pour le marié, M. Duchateau, juge de paix du canton d'Ardres, et M. Camille Trocket, inspecteur de la Société Continentale d'Eclairage à Lille ; pour la mariée, M. Goguelle, inspecteur des douanes à Roubaix, et M. Debruyne, frère de la mariée.

Avant de recevoir le consentement nuptial, M. l'abbé Vandermeersch, curé du Saint-Cœur-de-Marie à Lille, a prononcé une allocution très délicate, imprégnée de solide doctrine et toute remplie de touchants souvenirs qui ont ému l'assistance.

Pendant la messe, MM. Jules Prensier et Maurice Supelay, d'Hondschoote, ont interprété « Vierge sainte » de l'abbé Perreyre, avec le talent dont ils sont coutumiers.

Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Victorine Dubois**, fille de M. et Mme Dubois-Caffaux, de **SAINT-AMAND-LES-EAUX**, avec **M. Victor Malavié**, fils de M. et Mme Malavié-Ramel, de **BETHUNE**.

ECHOS

ELECTION AU CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Les protestations relatives à la liste provisoire de quatre candidats ouvriers à l'élection du conseil supérieur, sont reçues par les préfets jusqu'au 15 juin prochain.

POUR LES ŒUVRES CATHOLIQUES DE VACANCES AU GRAND AIR

Nous demandions l'autre jour aux jeunes catholiques lillois de prendre une initiative intéressante.

« Aux prochaines fêtes de Lille, leur disions-nous, on verra cette année encore les promeneurs assiégés par une nuée de vendeurs et de vendeuses qui leur offriront la « petite fleur bleue » au bénéfice des colonies de vacances laïques.

« Eh bien ! il faut absolument que les catholiques aient autre chose à se mettre à la boutonnière. Nous aussi nous avons un insigne populaire et charmant : la « Marguerite » blanche de la Ligue Patriotique des Françaises. Voyez-vous la « joint » ?

— Ils l'ont vu... D'un peu partout l'on nous signale que de nombreux amateurs se sont mis à la disposition des comités éventuels pour vendre la « marguerite ». Les directeurs d'œuvres qui ont lancé l'idée et qui maintenant étudient le projet en détail sauront, bien entendu, mettre à profit toutes les bonnes volontés.

Les catholiques de leur côté feront bon accueil aux vaillants vendeurs et voudront tous porter la petite fleur aux pétales d'argent.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'HYGIENE

Le Conseil départemental d'hygiène s'est réuni le mercredi 3 juin.

Il a donné des avis favorables concernant l'installation d'une forge avec marteau mécanique à Valenciennes, de tueries particulières à Etrœungt, Auchy, Decby, Bauvin, Hornaing, Maulde, Marquette-en-Ostrevent, Vicq et Wambrechies, d'une briqueterie flamande à Douchy et la construction d'égouts à Anzin, Roubaix et Tourcoing.

Il a approuvé les conclusions favorables de deux rapports relatifs aux projets d'exécution de travaux d'amélioration aux hospices de Bollezeele et de Stennwerck, et a donné son approbation à un rapport concernant la protection des puits.

NOUVELLES MILITAIRES

AU CAMP DE SISSONNE

Actuellement le camp de Sissonne est en pleine activité.

Dimanche, il s'y trouvait environ 7000 hommes, appartenant aux 328e, 364e, 51e, 72e 87e, 345e, 201e, 208e, 110e, 45e, de ligne le 49e e le 58e bataillon de chasseurs.

Le 345e de Maubeuge est arrivé à Saint-Erme et a gagné le camp aussitôt.

Il fait froid ; néanmoins l'état sanitaire est excellent.

Le général Boutegourd, inspecteur de formation de réserves du 1er corps d'armée, est actuellement au camp.

GROUPEMENT DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE ET DE TERRITORIALE

Nous rappelons aux sous-officiers de réserve et de territoriale de Lille et environs que l'exercice pratique concernant l'application du nouveau règlement de manœuvre aura lieu dimanche prochain 14 courant, à 9 heures 1/2 précises, sur le terrain de Ronchin. Rassemblement à l'entrée du terrain de manœuvre par la porte de Douai. Un peloton du 43e régiment d'infanterie manœuvrera sous les ordres de M. le capitaine Lequeux, adjudant-major au 43e régiment d'infanterie.

Français
LISEZ ET INSPIREZ-VOUS DES
DIX COMMANDEMENTS ALLEMANDS
que les fabricants allemands, en les répandant à des millions d'exemplaires, ont fait entrer dans le cerveau de leurs compatriotes.

1° Dans tes dépenses les plus minimes, ne perd jamais de vue les intérêts de tes compatriotes et de ta patrie.

2° N'oublie pas que lorsque tu achètes un produit d'un pays étranger, ne fût-ce qu'un pfenning, tu diminues d'autant la fortune de ta patrie.

3° Ton argent ne doit profiter qu'à des marchés et ouvriers allemands.

4° Ne profane pas la terre allemande, la maison allemande, l'atelier allemand, par l'usage de machines et d'outils étrangers.

5° Ne laisse jamais servir sur ta table de la viande et de la graisse étrangères, qui feraient tort à l'élevage allemand.

6° Ecrie sur du papier allemand, avec une plume allemande, et étanche ton encre avec du papier buvard allemand.

7° Tu ne dois t'habiller qu'avec des étoffes allemandes et ne te coiffer qu'avec des chapeaux allemands.

8° La farine allemande, les fruits allemands, la bière allemande donnent seuls la force allemande.

9° Si tu n'aimes pas le café de malt allemand, bois du café provenant des colonies allemandes, et de même si toi et les tiens préférez du chocolat, ou pour les enfants le cacao, veille à ce que le cacao ou le chocolat soient des marchandises exclusivement allemandes.

10° Que les vantardises de l'étranger ne te détournent jamais de ces sages préceptes et demeure bien convaincu, quoi qu'on puisse dire, que les meilleurs produits, les seuls dignes d'un citoyen de la grande Allemagne, sont les produits allemands.

Français,

Votre devoir et votre intérêt sont de donner toujours la préférence aux produits **français**.

N'est-ce pas l'industrie française, **qui fait vivre le travailleur français** et par conséquent ne devez-vous pas, dans votre intérêt et dans l'intérêt commun, acheter des produits français.

Français, défendez les produits de votre pays, d'abord **parce que Français**, et ensuite parce qu'ils sont les meilleurs.

LE SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE D'ORDINATION DE Mgr HAUTCŒUR
PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Mgr Hautcœur, le vénérable Chancelier de l'Université catholique, le savant historien de l'abbaye de Flines, du chapitre de Saint-Pierre de Lille et de Notre-Dame de la Treille, a célébré hier le soixantième anniversaire de l'ordination sacerdotale, qu'il reçut, à Rome, le 10 juin 1854, en la basilique de Sainte-Marie Majeure.

Malgré son grand âge, Mgr Hautcœur avait voulu se rendre à la cathédrale et dire, à neuf heures, une messe d'actions de grâces à Dieu, devant la sainte image de la glorieuse patronne de Lille et du nouveau diocèse.

Leurs Grandeurs NN. SS. Chollet, archevêque de Cambrai, Charost évêque de Lille, et Lobbedey, évêque d'Arras, avaient tenu à assister à cette cérémonie tout intime.

Sa Grandeur Mgr Quilliet, évêque de Limoges, y devait assister également. Mgr Quilliet, était arrivé mardi à Lille, mais il apprit alors une aggravation soudaine dans l'état de santé de son frère, qui mourut entre ses bras.

Aux premiers rangs de l'assistance, avaient pris place les membres de la famille de Mgr Hautcœur, et un certain nombre de professeurs de l'Université catholique. On remarquait également la présence d'une délégation, avec drapeau, du personnel de l'imprimerie Saint-Augustin.

NN. SS. les Evêques ont fait leur entrée, précédés de nombreux ecclésiastiques, de chanoines honoraires et titulaires, parmi lesquels MM. l'abbé Dewailly, chancelier de l'évêché, l'abbé Mortreux, ancien curé de Beauçamps, l'abbé Flipo, les chanoines Marchand, Pajot, Debove, Thamiry, Leene, Pannier, Dutoit, Buns, Gheesquier, Stoffaes, Mortreux, Hazard, Debacker, Vendame, Lamant, Mgr Delassus, M. le vicaire-général Delbroucq.

A leur trône, Mgr Chollet avait à ses côtés Mgr Carton et Mgr Fremeaux ; Mgr Charost, Mgr Margerin et M. le vicaire général Descamps ; Mgr Lobbedey, M. le vicaire général Rambure et M. le chanoine Denys.

Pendant l'office divin, la maîtrise de Notre-Dame de la Treille, dirigée par M. l'abbé Dubue et accompagnée à l'orgue par M. Lecocq, a exécuté l' « Introit », le « Gloria », l' « Agnus Dei » et un « Ave Maria ».

NN. SS. les Evêques ont donné leur bénédiction après la messe et la cérémonie s'est terminée par le chant du « Te Deum ».

A la réunion intime, Mgr Hautcœur, les trois évêques et M. l'abbé Marchand contemporain de Monseigneur ont prononcé des allocutions remarquables et très applaudies.

Le Souverain Pontife avait envoyé une lettre autographe.

Mgr d'Arras a nommé Mgr Hautcœur chanoine d'honneur de sa cathédrale.

LE CONGRES DES COMITES CATHOLIQUES
DU DÉCANAT DE TEMPLEUVE

Préparé avec le plus grand soin par M. l'abbé Fontaine, doyen de Templeuve, le Congrès du 7 juin a obtenu un réel succès. Trois cents hommes y ont assisté, venus de toutes les paroisses du décanat, et y ont puisé une confiance nouvelle dans l'avenir de l'organisation catholique.

On remarquait au premier rang les membres des syndicats agricoles, portant avec fierté leur insigne fédéral. Comme le disait avec raison M. le chanoine François : ils montraient par là qu'ils ne se laissent pas tellement absorber par les travaux matériels qu'ils ne sachent, à l'occasion, consacrer quelques heures à l'étude et à la défense de leurs intérêts religieux. Après les en avoir chaleureusement félicités, M. le chanoine François exposa avec clarté et précision ce que l'Eglise, par le ministère de ses prêtres et de catholiques dévoués, a fait dans le canton de Templeuve pour les travailleurs de la terre.

Trois rapports furent ensuite soumis à la discussion des congressistes.

Le premier, présenté par M. le vicaire de Fretin, rappela en quelque sorte les principes, en donnant la monographie d'un comité paroissial sérieusement organisé. Dans le second, M. le curé d'Ennevelin étudia les liens qui peuvent et doivent exister entre le comité catholique et la confrérie du Saint-Sacrement. Le troisième, présenté par M. Descamps, secrétaire du comité de Templeuve, aborda une question dont l'importance n'échappera à personne : le groupement catholique des ouvriers de l'industrie. Ce fut, on le devine, le problème qui souleva la discussion la plus vivante.

M. le doyen de Templeuve, M. le chanoine Française, M. l'abbé Dehaut, Messieurs les curés du décanat et plusieurs congressistes prodiguèrent d'ailleurs, pendant tout le Congrès les observations d'une expérience guidée par un vif amour de la religion et du pays.

A l'issue de cette belle réunion, les trois cents hommes se rendirent à l'église, où ils chantèrent d'une voix puissante le « Credo », et reçurent la bénédiction du Saint-Sacrement.

BÉNÉDICTION de la nouvelle église de la Tente Verte
A ROSENDAEL

Le lundi 29 juin, à 2 heures de l'après-midi, S. G. Mgr Charost procédera à la bénédiction solennelle de la belle église de la Tente Verte, dédiée à saint Zéphirin.

L'édifice tout blanc, dresse désormais sa silhouette élégante et robuste au milieu des maisonnettes de maraîchers et de pêcheurs, près de la mer ; il est presque terminé ; seuls les peintres n'y ont pas encore passé.

Ce sera grande fête dans cette paisible population de la Tente Verte où se sont conservés les derniers vestiges du bon vieux Rosendael de jadis, champêtre et recueilli.

MORT DE M. MAXIME LECOMTE
SÉNATEUR DU NORD

M. Maxime Lecomte, sénateur radical-socialiste du Nord, vient de mourir à Achères, à l'âge de 68 ans.

Né à Havai le 1er mars 1846, élevé par des maîtres chrétiens, il oublia malheureusement très vite les principes qu'il en avait reçus. Comme M. Scullfort, décédé il y a quelques semaines, élevé chrétiennement, lui aussi, il devint un libre-penseur et un sectaire.

En 1870, il était docteur en droit de la Faculté de Douai.

Il fit alors la campagne contre la Prusse et prit part, avec le 46e régiment de marche, aux batailles de l'armée de Faidherbe.

Après la guerre, il se fit inscrire au barreau d'Amiens, puis occupa une chaire de droit commercial à la Société industrielle de cette ville.

Nommé député du Nord en 1884, à la place de M. de Mercère, qui était élu sénateur, il échoua, avec toute la liste républicaine, aux élections de 1885, mais il fut élu aux élections partielles de 1887, au scrutin de Lille, et réélu en 1889, au scrutin d'arrondissement.

Le 4 février 1891, il fut élu sénateur du Nord. Il a été réélu au dernier renouvellement.

M. Maxime Lecomte a été vice-président du Sénat en 1909. Il était membre de la Commission de la Haute-Cour.

On sait qu'il a été, en 1905, le rapporteur au Sénat du projet de loi sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce temps est encore trop près de nous pour qu'on ait oublié le rôle odieux qu'il joua pendant la discussion du projet, s'acharnant à réduire ou à détruire toutes les libertés jusqu'alors laissées aux catholiques.

COUR D'APPEL DE DOUAI
L'IMPORTATION FRAUDULEUSE DES BICYCLETTES EN FRANCE

Jules Prévost, 32 ans, fabricant de cycles à Herseaux (Belgique), était surpris le 11 avril 1914 à Leers, par les préposés des douanes, avec une bicyclette paraissant toute neuve. Le n° 40 de la machine correspondait bien à celui porté sur la carte d'affiliation de M. Prévost à la Ligue vélocipédique belge, mais elle avait un poids de 15 kilos et de 14 k. 250 sans la lanterne, alors que le titre de la Ligue vélocipédique portait 13 kilos.

Les douaniers qui soupçonnaient M. Prévost d'introduire frauduleusement, grâce à sa carte, des bicyclettes en France, verbalisèrent. M. Prévost fut poursuivi devant le tribunal correctionnel de Lille qui, faute de charges suffisantes, l'acquitta.

Le ministère public et l'administration des douanes interjetèrent appel.

La Cour de Douai a estimé que la carte d'affiliation dont Prévost était porteur était inapplicable à la bicyclette saisie, et elle a condamné Prévost à 6 jours de prison avec sursis, 500 fr. d'amendes, au double décime et demie, et elle a ordonné la confiscation de la bicyclette.

ECHO D'UNE GREVE A FOURMIES

Philippe Palfroix était chauffeur à l'usine à gaz de Fourmies, lorsque au avril dernier, une grève y éclata. Le 11 avril, avec d'autres grévistes, Palfroy s'introduisit dans l'usine et empêcha de travailler quelques ouvriers restés fidèles à leur besogne.

Poursuivi devant le tribunal correctionnel d'Avesnes, il fut, le 10 mai, condamné à 6 mois de prison pour entrave à la liberté du travail et violation de domicile.

Sur appel, la chambre des appels correctionnels de la Cour de Douai a réduit la peine à 4 mois de prison.

L'INCIDENT DES CARTES ELECTORALES
A LILLE

Me Auguste Parmentier, défenseur de Galet et de De Cloedt, vient d'adresser la lettre suivante à M. Gobert, juge d'instruction.

Monsieur le Juge d'instruction,

Depuis le 10 mai, mes clients, De Cloedt et Galet, sont arrêtés sous l'inculpation de fraude électorale. Vous les avez interrogés le 12 mai : ils n'ont pas nié leur culpabilité.

Ils attendent depuis lors leur comparution devant les juges chargés d'apprécier la gravité de leur faute et de leur appliquer les pénalités prévues par la loi.

Pour des motifs qu'ils ignorent et que j'ignore également, cette comparution est retardée, sans que mes clients soient l'objet d'aucun nouvel acte d'instruction.

Vous estimez, sans doute, Monsieur le Juge, que De Cloedt et Galet ne peuvent fournir aucun élément utile pour vos recherches.

En conséquence, j'ai l'honneur de solliciter la mise en liberté provisoire de mes clients, qui n'ont d'ailleurs ni l'un ni l'autre d'antécédents judiciaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Juge d'instruction, l'assurance de mes sentiments respectueux.

A. PARMENTIER.

Lille, le dix juin 1914.

L'AVIATION A LA BRAYELLE

Le capitaine Becquet, du 41e d'artillerie, fils de l'ancien brigadier de gendarmerie de Douai, en retraite, est arrivé mercredi à 6 heures du matin, venant de Reims, sur monoplan Deperdussin.

Une filette ébouillantée
A LILLE

Mercredi matin, à 7 heures, la petite Julienne Wereweghe, 4 ans, rue Fénelon, 26, jouait chez sa grand'mère, rue de Thumesnil, 44. Elle tomba dans une cuve d'eau bouillante déposée dans la cour et fut grièvement brûlée à la poitrine et aux bras.

La pauvre enfant a été transportée à l'hôpital Saint-Sauveur.

TAMPONNÉ par une LOCOMOTIVE
A TOURCOING

Eugène Dobet, 30 ans, retournait chez lui, rue du Touquet, vers 1 heure et demie du matin, le long de la voie. Il fut accroché par le marche-pied d'une locomotive.

On le transporta à l'infirmerie où le docteur Decherf vint constater qu'il était blessé au côté et à l'épaule gauche.

Un automobile dans une tranchée
A LAMBERSART

Mardi, vers midi, un automobile conduit par M. P..., de Lille, débouchait de l'avenue Pasteur, dans l'avenue du Bois. Apercevant un cycliste, M. P... donna un coup de volant pour l'éviter, mais la voiture alla tomber dans une tranchée, large de 1 mètre 50, ouverte pour l'installation des eaux.

Les terrassiers se portèrent au secours de l'automobiliste, qui, fort heureusement, n'était pas blessé ; la voiture elle-même n'était pas endommagée.

Après une heure de travail, l'automobile fut retirée de la tranchée et M. P... put continuer sa route.

Tamponné par un auto
A VERLINGHEM

M. Gustave Fine, 42 ans, ouvrier agricole, demeurant à Pérenchies, au service de M. Verdron, cultivateur à Verlinghem, circulait sur le gravier menant de Verlinghem à Pérenchies, au lieu dit le Calvaire, quand il fut tamponné par un auto.

Le docteur Ficheux, de Quesnoy-sur-Deûle, a constaté une plaie sérieuse à la tête et des lésions dans la région abdominale qui pourraient déterminer une péritonite.

Il ne peut se prononcer sur les suites de l'accident.

Une femme noyée dans une citerne
A JEUMONT

M. Souvart, fermier à Jeumont, place St-Martin, s'étant aperçu mardi matin de la disparition de sa femme, retrouva celle-ci noyée dans une citerne située sous la cuisine de son logement.

La pauvre femme qui souffrait de neurasthénie était allée s'y jeter pendant la nuit, profitant d'un moment où elle échappait à la surveillance de son entourage.

SUCREZ VOS FRUITS AVEC
LE SUCRE BEGHIN

Une Explosion
A LA RAFFINERIE DE RAISMES

Mercredi à midi, au moment de la sortie des ouvriers et ouvrières de la raffinerie Delerue la soupape d'un filtre a éclaté, faisant voler en éclat une partie de la toiture et provoquant la sortie, par l'ouverture, d'une épaisse vapeur.

En retombant les morceaux de panneau blessèrent peu grièvement à la tête un ouvrier.

C'est providentiel qu'il n'y ait pas eu d'autre accident plus grave à déplorer.

L'explosion avait provoqué dans tout le voisinage et jusqu'à la rue de Valenciennes, d'où elle avait été aperçue et entendue, une légitime émotion. On crut un instant qu'il s'agissait d'un générateur.

L'ARRESTATION des voleurs internationaux
A TOURCOING

Une descente du Parquet

Mercredi, à 3 heures, le substitut M. Compans, le juge d'instruction, M. Filaire, accompagnés du greffier, M. Vanhoucke, sont venus entendre diverses dépositions.

Mme veuve Pollet, marchande de chiens, rue Magenta, déclara avoir acheté, le 24 octobre, à Classen, une motocyclette 300 fr.

Classen a prétendu à tort que la somme de 3.420 fr. trouvée chez lui provenait de ventes de motocyclettes et d'une indemnité d'accident de travail.

Mme Marescaux, son fils Albert, et sa fille Alida n'ont apporté rien de bien nouveau à l'enquête.

Les magistrats sont retournés à Lille vers 5 heures.

ARRESTATION de VOLEURS de BIJOUX
A LILLE

Mercredi matin, vers 10 heures, des agents Lanvin et Dehaut aperçoivent trois individus qui allaient et venaient aux abords d'une bijouterie du Centre. Intrigués par leur allure, ils les épièrent et bientôt en virent deux entrer dans le magasin.

Ils entrèrent à leur suite. Déjà les deux inconnus sortaient de leurs poches des lorgnons et des lunettes à monture d'or et les offraient en vente au commerçant.

Invités à indiquer la provenance de cette marchandise, les jeunes gens ne firent que de vagues réponses et furent aussitôt conduits, ainsi que leur camarade qui faisait le guet, devant M. Lamour, commissaire de police.

Ils se nommaient : l'un, Clément Lemaître, 20 ans, ajusteur, né et habitant à Namur, rue du Pied-du-Château ; l'autre, François Abras, 18 ans, peintre, rue Fumal, à Namur, et le troisième, Maurice Masset, 20 ans, plongeur, originaire de Lille, rue Ban-de-Wedde, 15.

Les deux belges arrivés à Lille depuis deux jours, étaient descendus dans un hôtel de la rue du Priez. On trouva dans leur chambre une valise contenant 24 lorgnons, 7 lorgnettes, 6 lunettes en or et une reconnaissance du Mont de Piété mentionnant l'engagement de deux lorgnettes.

Masset affirma qu'il avait été accosté dans la rue Lepelletier par les deux étrangers qui lui avaient demandé de leur indiquer un bijoutier acheteur d'occasions.

Abras, lui, assura qu'il avait acheté sa marchandise à Namur pour 25 francs.

Ces trois individus ont été maintenus à la disposition de la justice. Abras a déjà été condamné vingt-deux fois.

COFFRES-FORTS FICHET, contre le vol et le feu, 13, rue Nationale, LILLE.
0248

Les parents d'une famille nombreuse *fêtent leurs noces d'argent*
A ROUBAIX

Même dans nos grandes villes industrielles où la vie est chère, où la belle santé physique et morale qui fait les races fécondes et fortes tend à disparaître sous l'influence de multiples poisons, il reste encore, Dieu merci, d'admirables familles pour s'offrir en exemple aux foyers plus nouvellement fondés.

Il y a quelques semaines, nos colonnes s'ouvraient joyeusement à la photographie d'une famille ouvrière de Roubaix. Nous présentions à nos lecteurs les dix enfants de M. et Mme Bogaert-Tibergbien.

Voici aujourd'hui M. et Mme Watteau-Fournier, encore des Roubaisiens, à qui leurs onze enfants font un cadre de robuste et vieuse jeunesse.

Les heureux parents viennent de célébrer leurs noces d'argent et, pour commencer la journée de fête, ils ont voulu entendre une messe dite à leur intention en l'église Saint-Martin.

Mgr Berteaux les a tout spécialement félicités de n'avoir perdu aucun de leurs enfants.

Le père de cette famille privilégiée a 49 ans et la mère, 45. M. Watteau, tapissier-décorateur bien connu, fait partie, depuis 24 ans de la chorale Notre-Dame. Il est membre de la commission du Choral Nadaud, de l'Union Commerciale et du Cercle la Concorde.

—(o)—